

En application de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

■ Groupe "Des engagements et des actes pour Deuil-la-Barre"

Le développement numérique au cœur de nos préoccupations

Pour la première fois, notre ville compte deux élus consacrés au développement numérique et aux nouvelles technologies. Et pour la première fois, le numérique n'est plus marginalisé mais au contraire réellement intégré dans notre action et notre vision de l'avenir. Car les nouvelles technologies ne se résument pas en un arsenal d'outils « gadgets », mais en un véritable levier de développement (d'où la notion de « développement numérique »), d'emploi et d'amélioration du quotidien. En effet, dans un avenir proche, la Smart city et le Big Data seront intégrés à notre quotidien, et il nous paraît indispensable que Deuil-La Barre suive le mouvement et utilise pleinement ces outils.

Que peut apporter le numérique pour notre commune ? 5 bénéfices concrets sont identifiables à nos yeux : l'information (avec l'arrivée prochaine de panneaux d'information numériques et d'un totem multimédia permettant tous deux une information en temps réel et adaptée), le développement de l'économie participative (où comment chacune et chacun peut être acteur dans sa ville par ses signalements, ses idées, participer aux prises de décisions...), la lutte contre la fracture numérique intergénérationnelle (notamment au travers du C2I, structure que nous souhaitons tourner vers l'avenir et pour laquelle nous écrivons un nouveau projet), et l'emploi. En effet, les spécialistes s'accordent à dire qu'un emploi sur 3 est lié au développement numérique, et en particulier 1 sur 4 lié directement au déploiement de la fibre optique. Depuis notre élection et conformément à notre engagement, nous avons créé et entretenu un lien de travail avec notre partenaire ORANGE (chargé par le Conseil départemental de « fibrer » la commune, située en zone AMII). Ainsi, plusieurs rencontres et visites de la ville ont été organisées en leur présence. L'objectif étant d'accélérer un calendrier qui prévoyait un déploiement sous 8 ans, en démontrant les besoins réels de notre commune qui souffre pour certains secteurs de débits très limités (un comble à 15 minutes de Paris!), et qui offre également un fort potentiel pour l'opérateur. Désormais notre commune figure en tête de villes prioritaires, et les travaux de déploiement de la fibre devraient débuter dès cette année, pour s'achever en 2018 sur l'ensemble de la commune. Nous avons souhaité à ce sujet vous permettre d'échanger directement sur le déploiement de la fibre avec l'opérateur, et avons ainsi demandé la présence de l'opérateur lors du prochain café citoyen qui aura lieu jeudi 28 janvier à 19h30. Ce sera pour vous l'occasion de trouver réponse à toutes vos questions.

Michel Baux, 1^{er} adjoint au maire et Géraud Kleiber, Conseiller municipal délégué au développement numérique et nouvelles technologies
www.murielscolan.com
www.facebook.com/muriel.scolan

■ Groupe d'opposition "Changez Deuil"

Élus minoritaires, élus à part entière !

2016 : une autre politique est possible

La fin d'une Cavam très à droite et inégalitaire

Les villes de droite ont décidé la fusion, peu appréciée, de la CAVAM avec la CCOFP (cf. tribune déc. 2014). Notre Communauté de 9 communes, 120 000 habitants, 47 conseillers dont 7 de gauche se caractérise par une surreprésentation des petites villes : 4 conseillers pour Andilly (2 565 habitants) et 3 pour Margency (4 000 habitants) contre 8 pour Deuil-La Barre avec 21 000 habitants ! Si la loi MAP-TAM (janv. 2014), réduit le nombre de conseillers (60 pour 190 000 habitants dans la nouvelle agglomération) et fait respecter la proportion par ville (1 élu pour Andilly et 7 pour Montmorency), elle n'a pas prévu de faire respecter le droit des minorités.

A Deuil-La Barre, la gauche garde son siège

En fin d'année, chaque ville, à l'aide d'un scrutin de liste à un tour et à plus forte moyenne, votait pour réduire le nombre de conseillers communautaires pourtant désignés lors des élections municipales de mars 2014. Lors du conseil municipal du 14 décembre, notre ville devait élire 7 conseillers d'agglomération au lieu de 8. « ChangeZ Deuil » conserve son siège a contrario de la liste de M. Noyer. La droite n'a pas fait le plein de voix lors de ce scrutin puisque deux bulletins, déclarés nuls, comprenaient deux listes : celle de Mme Scolan et celle de la gauche...

Une fin d'année difficile pour la démocratie locale

Partout, le mode de scrutin, similaire à celui qui permet de calculer le nombre de conseillers municipaux pour chaque liste, a écrasé les minorités. Sur les 7 élus d'opposition à la CAVAM, il n'en reste plus que 3. Montmorency (48 % aux dernières élections municipales) n'a plus qu'1 élu de gauche au lieu de 2. Pas d'élus de gauche dans la nouvelle agglomération pour Groslays, Montmagny et Saint-Gratien ! A Soisy, la conseillère de gauche est élue à la faveur du vote à bulletin secret...

Une autre politique locale est possible...

Les municipalités de droite invoquent une stricte application de la loi. Mais des marges de manœuvre existent. Ainsi, la majorité de Saint-Gratien eût-elle pu laisser un siège à l'opposition au nom du droit de la minorité à être représentée. On peut donner la présidence de la commission des finances à l'opposition comme à Limoges, ville UMP. De son côté, Madame le maire pourrait même renoncer à cumuler 3 exécutifs (mairie, CAVAM et conseil départemental) !

Fabrice Rizzoli, Alain Parant, Brigitte Goch Bauer, Vincent Gayrard pour le groupe « ChangeZ Deuil », site <http://changerdeuil.fr/> et rendez vous en mairie 06 63 75 78 53.

■ Groupe "Union Républicaine pour l'Avenir de tous les Deuillois"

Démocratie ?

"Sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur" écrivait Beaumarchais dans sa comédie "Le mariage de Figaro". Pour qu'il y ait liberté de blâmer, faut-il encore qu'il soit possible de le faire...

Lors des dernières élections municipales de 2014, appelées « Elections municipales et communautaires » les électeurs de Deuil la Barre ont élu par leurs suffrages un conseil municipal représentant les principales tendances et sensibilités politiques de notre commune. Ce vote désignait également les représentants au conseil de communauté, permettant ainsi aux trois groupes du conseil municipal d'y être représentés. Base de la démocratie, le peuple par son vote est souverain, pouvons-nous du moins l'imaginer pour ne pas dire l'espérer. Naïveté que de le croire ! En effet, par la fusion de la communauté CAVAM et de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France et par l'entremise d'un « savant » calcul, le nombre de sièges accordés réduit la représentation de notre commune à sept postes.

Chaque groupe devait élire ses représentants et la majorité actuelle sur Deuil se réservant six places, il n'en restait plus qu'un à se partager entre les deux autres groupes ! Le choix initial des électeurs de Deuil a donc été bafoué par ce que l'on appellera pudiquement une réorganisation administrative ! Est-ce là tout ce qui est fait du scrutin sorti des urnes il y a 18 mois ? Les fondements même de la démocratie ne méritaient ils pas que l'on s'interrogea un minimum sur le choix initial des électeurs ? Et dire que certains s'interrogent encore sur le « pourquoi » d'un manque de motivation d'une partie de la population aux élections, quand on voit ce qui est fait de leurs votes ...

Face à cette situation, notre groupe a pris la parole au dernier conseil municipal dénonçant une parodie de démocratie et le scandale d'une telle situation. Nous avons décidé de refuser de prendre part au vote, à quoi bon voter quand les résultats du dépouillement sont connus avant même la réalisation de celui-ci ! Liberté et Démocratie, enfants de notre République, vous pouvez pleurer sur l'inconsistance des choix de nos dirigeants !

En cette période de fêtes et à l'aube de cette nouvelle année 2016, nous adressons à tous les Deuillois nos meilleurs vœux. Que 2016 vous apporte toutes les joies et satisfactions espérées ainsi que pour vos familles et vos proches. Tout cela en espérant que notre liberté de penser puisse perdurer au-delà de toutes contraintes attachées à quelques formes de bonne conscience...

Jean Bevalet, Anne-Gaëlle Maerten et Audrey Guilbaud
deuiluneautrevoie@gmail.com